



Pension de réversion

Par Kaoutar 123

Bonjour. Mon ex conjoint est décédé et j'ai un enfant de 4 ans avec lui. Il s'est pas remarié après notre divorce. Et il 3 fils d'une autre relation hors mariage. Je veux savoir qui peut bénéficier de la pension de réversion ? Merci cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378[/url]

La pension de réversion est destinée à une personne qui a été mariée avec le défunt.

Les enfants ne sont pas pris en compte.

Si la mère des autres enfants n'était pas mariée avec le défunt, elle n'y a pas droit.